

**CCAS DE COURTHEZON**  
**Procès-Verbal Synthétique**  
**Séance du Conseil d'Administration du vendredi 18 décembre 2020 à 18h30**

Présents : Nicolas PAGET, Marité LEMAIRE, Vice-Présidente, Lysiane VOISIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Paul CHRISTIN, Benoît VALENZUELA, Sylvie CECCAROLI, Eliane TURIN, Violette GARCIA, Camille PIERRON, Nicole MARCOUL, Martine CIMPELLO

Pouvoirs : Caroline FAYOL, Christiane PICARD, Sylvie CLEMENCEAU

Absents excuses : Fanny LAUZEN-JEUDY, Sandy MULLER

Secrétaire de Séance : Marité LEMAIRE

Monsieur le Président ouvre la séance, Madame Marité LEMAIRE est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance. La condition de quorum est validée.

Monsieur le Président met aux voix le compte rendu du conseil d'administration du 8 juillet 2020. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Mme CIMPELLO fait remarquer qu'il a été noté dans le compte rendu du 8 juillet 2020 que le compte rendu du 2 mars 2020 avait été adopté à l'unanimité, or, elle précise qu'elle s'était abstenue. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 8 juillet 2020 sera donc modifié en conséquence.

**POINT N°1 : ADMINISTRATION / AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITE PAR VOIE DE COMMANDEMENT AU TRESORIER MUNICIPAL**

Le code général des Collectivités territoriales pose le principe que chaque poursuite de débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la Collectivité, en l'occurrence le Président pour le CCAS de COURTHEZON.

Pour des raisons de commodité et d'amélioration des recettes communales, il est cependant possible d'accorder une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur (art. L. 1617-5 du CGCT).

En raison du renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020, toutes les autorisations accordées sur le mandat antérieur ne sont plus valables. Ainsi, le Trésorier Principal de Sorgues en charge du recouvrement des recettes sollicite le Conseil d'Administration du CCAS pour lui accorder sur la durée du mandat en cours :

- Une autorisation permanente de poursuite par voie de commandement envers les débiteurs de la Commune de COURTHEZON qui n'ont pas réglé leur dette dans les temps,
- Une autorisation permanente de poursuite par Opposition à Tiers Détenteur (OTD) qui constitue une forme de recouvrement des recettes non acquittées.

Il est précisé que les recouvrements par voie de saisie continueront de nécessiter une autorisation de l'ordonnateur, au cas par cas.

**VU** l'article L. 1617-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité de faciliter le recouvrement des recettes communales par le Trésorerie,

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **ACCORDE** au Trésorier Principal de Sorgues une autorisation permanente de poursuite par voie de commandement,

**ADOpte A L'UNANIMITE**  
**VOTANTS : 15**  
**POUR : 15**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

**POINT N°2 : BUDGET / DECISION MODIFICATIVE 2020 N°1**

Par délibération n° 2020091 du Conseil municipal en date du 10 novembre 2020, la commune a octroyé au CCAS une subvention exceptionnelle de 5250.00€, afin de couvrir une charge concernant les cadeaux de Noël des aînés. Les seniors pouvaient auparavant opter pour les chèques cadeaux distribués au mois de décembre ou participer au repas festif organisé en janvier. Cette année, au regard des contraintes imposée par la crise sanitaire, tous les inscrits ont bénéficié exclusivement des chèques cadeaux, dépense qui n'avait pas été prévue au budget.

Afin d'être en conformité avec les écritures de l'exercice, il convient donc d'intégrer en recette le solde de la subvention (9680€), ainsi que la subvention exceptionnelle (5250€) au chapitre 74, des atténuations de charges au chapitre 013, des produits de service au chapitre 70, des produits exceptionnels au chapitre 77 et d'inscrire en dépense les charges correspondantes non budgétées au chapitres 011, 012 et 65.

<b>DM1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAP / OP</b>	<b>COTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>011</b>		<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>11 788,00</b>
<b>60</b>		<b>Achats et Variations de stocks</b>	<b>1 400,00</b>
	60611	Eau et Assainissement	100,00
	60612	Energie Electricité	200,00
	6064	Fournitures administratives	1 100,00
<b>61</b>		<b>Service extérieurs</b>	<b>1 800,00</b>
	611	Contrats de prestations	100,00
	61551	Entretien matériel roulant	700,00
	6156	Maintenance	1 000,00
<b>62</b>		<b>Autres services extérieurs</b>	<b>8 588,00</b>
	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00
	6226	Honoraires	60,00
	6232	Fêtes et cérémonies	8 228,00
<b>012</b>		<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>5 311,41</b>
<b>63</b>		<b>Impôts Taxes et versements assimilés</b>	<b>210,00</b>
	6336	Cotisation CNG, CG de la FPT	50,00
	6338	Autres Impots et Taxes	160,00
<b>64</b>		<b>Charges de personnel</b>	<b>5 101,41</b>
<b>641</b>		<b>Rémunérations</b>	<b>3 900,00</b>
	64118	Autres indemnités	1 300,00
	64131	Rémunération	2 600,00
<b>647</b>		<b>Divers</b>	<b>1201,41</b>
	6475	Médecine du travail	50,00
	6478	Autres charges sociales diverses	1151,41
<b>65</b>		<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>700,00</b>
	6561	Secours	700,00
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 799,41</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>CHAP / OP</b>	<b>COTE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>74</b>		<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>14 930,00</b>
	7474	Dotation Commune	14 930,00
<b>013</b>	<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b>	<b>609,50</b>
	6419	Remboursements sur rémunération du personnel	381,50
	6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et prévoyance	228,00
<b>70</b>	<b>70</b>	<b>PRODUIT DES SERVICES</b>	<b>1427,10</b>
	7088	Autres produits activités annexes	1427,10
<b>77</b>		<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>832,81</b>
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	832,81
		<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 799,41</b>

Cette Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative Budgétaire N°1 du Budget 2020 du CCAS

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **POINT N°3 : PERSONNEL / MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS N°2-2020**

Compte tenu de la prochaine promotion d'un agent actuellement adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, il convient de procéder à l'ouverture d'un poste : Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet de 35 heures par semaine.

Compte tenu de la nomination, d'un agent anciennement adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, il convient de procéder à la fermeture d'un poste : Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet de 35 heures par semaine.

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** la création du poste ci-haut détaillé ;
- **DIT** que la création de ce poste est prévue au budget 2021;
- **APPROUVE** la fermeture du poste ci-haut détaillé ;
- **DIT** que le tableau des effectifs du CCAS de COURTHEZON est actualisé en conséquence ;
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **POINT N°4 : PERSONNEL /MODIFICATION HORAIRES**

Afin de permettre aux usagers de l'Agence Postale Communale de pouvoir accéder au service postal avec plus de facilité, les horaires effectifs d'ouverture et de fermeture au public de la structure doivent être repensés et adaptés.

A partir du 9 janvier 2021 l'amplitude horaire de l'ensemble des agents sera la suivante : 8h00 - 14h45 du lundi au vendredi, 9h00 - 11h45 le samedi.

Les horaires des agents en charge de ce service ont été adaptés à cette proposition.

**VU** la délibération n°2018123 du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2018 par laquelle le fonctionnement de l'Agence Postale Communale a été confié au CCAS.

**VU** l'avis du Comité Technique commun du 29 juin 2020.

**VU** la délibération n°2020076 du Conseil Municipal en date du 8 septembre 2020 portant avenant à la convention signée avec la Poste et approuvant les nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale

**VU** l'avis du Comité Technique commun du 28 septembre 2020.

**VU** la délibération n°2020106 du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2020 portant avenant à la convention signée avec la Poste et approuvant l'ouverture de l'Agence Postale les samedis.

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** les nouveaux horaires des agents tels que définis ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Nicolas PAGET** : On s'est aperçu que l'ouverture le samedi était particulièrement appréciée, de toute évidence, par les personnes actives qui ne peuvent pas se rendre au bureau de poste en semaine et donc la demande est particulièrement croissante et il a été décidé, en accord avec les agents, de procéder à l'ouverture chaque samedi de notre agence postale communale : je pense que c'est un vrai service rendu aux courthézonais. Nous savons que les courthézonais sauront apprécier cette ouverture tous les samedis tout comme ils apprécient l'ouverture du bureau entre midi et deux. Je renvoie à la subvention que nous verse la poste et que je trouve dérisoire, d'ailleurs, pour le service qu'on leur rend de garder cette activité là. Il y avait débat, est-ce que c'est notre rôle de récupérer ce service ? Pas forcément mais on ne peut pas se permettre de ne plus avoir de service postal à Courthézon. On l'a fait avec satisfaction et ça marche bien mais le travail à l'agence postale est clairement bien plus important que ce que la poste laissait présager au départ et en plus, eu égard le contexte, les ventes par internet explosent en plus en période de Noël donc je vous laisse imaginer le nombre de colis que doivent manipuler les agents et ça ce n'est qu'avant Noël parce qu'après Noël il y a les retours. Je tiens à remercier nos agents qui vont assurer tous les samedis.

**Martine CIMPELLO** : Et est-ce qu'on peut espérer renégocier avec la poste l'ouverture d'une poste ?

**Nicolas PAGET** : Alors la réouverture d'une poste c'est inenvisageable parce qu'ils poursuivent leurs fermetures ailleurs.

**Martine CIMPELLO** : Aujourd'hui tout est robotisé quand même, automatisé, donc.

**Nicolas PAGET** : Bien sûr, par contre ce qui est certain c'est qu'on va aller renégocier la subvention.

**Martine CIMPELLO** : 1000 euros c'est pas beaucoup.

**Nicolas PAGET** : Ça il n'y a pas de débat, on va aller renégocier la subvention. En même temps le service on le rend bien, les lieux sont beaucoup plus agréables que là où c'était parce que c'était quand même vieillissant. Donc on va aller renégocier la subvention, on en a parlé avec Marité, par contre la réouverture d'une poste mais c'est inenvisageable parce que, je le vois, je fais partie de l'association des Maires de Vaucluse, il y a un comité qui s'est créé entre maires, c'est un mouvement de fond, beaucoup d'agences postales vont fermer.

**Martine CIMPELLO** : Je sais bien, j'ai largement étudié le dossier, je comprends mais on est quand même une commune qui prend de l'ampleur, quand on voit que Jonquières, Monteux, Bedarrides...

**Nicolas PAGET** : Vous savez, je vous fais le parallèle avec les banques, je sais bien, j'ai fait 10 ans de banque, j'en sors, je connais bien le système. On a tous un compte en banque, on a tous une carte bleue, on a tous besoin de services bancaires et pourtant les agences, elles, vont continuer à fermer. On a perdu la Caisse d'Epargne, heureusement on a un Crédit Agricole qui est assez imposant sur le territoire et donc qui ne partira pas et la banque populaire, je sais qu'elle est bien implantée donc elle ne partira pas, mais il y a des communes aujourd'hui qui se battent parce qu'elles n'ont plus de banques à proximité sur un rayon de 20/30 kilomètres et pourtant on a tous besoin d'une banque aussi.

**Martine CIMPELLO** : Oui mais nous ce qui nous manque par rapport à la poste, et je ne veux surtout pas qu'il y ait des mouvements d'espèces au bureau de poste bien sûr, c'est quand même la possibilité et de retirer de l'argent et d'en verser. Moi-même en tant que trésorière du Secours Catholique, je suis obligée d'aller à Jonquières pour déposer les fonds du Secours Catholique et de plus, aujourd'hui il y a des directives européennes, je dois justifier les fonds que je verse, mais je me dis à Courthézon, presque 6000 habitants, on est...

**Nicolas PAGET** : Bien sûr, vous savez la Caisse d'Epargne a fermé alors qu'il y a un marché.

**Martine CIMPELLO** : Il y a eu la semaine dernière un client qui est venu à la poste de Courthézon et qui leur a fait tout un scandale parce qu'il ne pouvait, j'étais présente pour autre chose, parce qu'il ne pouvait pas retirer d'argent.

**Nicolas PAGET** : Mais vous savez, pour aller jusqu'au bout sur cette manipulation d'argent, j'ai demandé à ce que l'on forme nos agents, qu'on leur paie une formation en cas de braquage. Dans la banque, je l'ai vécu, il faut quand même savoir réagir face à ça et je trouve que c'est important. Malheureusement ça n'est pas prévu pour la collectivité publique, ça n'existe pas parce qu'on n'est pas sensé récupérer les services de poste et c'est ça qui est malheureux parce qu'aujourd'hui personne ne sait s'il y a beaucoup d'argent ou pas d'argent, personne ne sait s'il y a un coffre. Parce oui, ils voient qu'on manipule de la monnaie parce qu'on vend des timbres mais ils ne savent pas forcément si, effectivement, il y a de la gestion de bancaire et donc pour moi il y a un risque pour les agents et on cherche désespérément ces parades là, ces formations, parce que ça me semble très important et je m'opposerai à ce qu'un jour il y ait la Banque Postale parce que ça n'est pas à nos agents d'assurer ce service là. Mais c'est malheureux pour ceux qui sont clients, et la Banque Postale a abandonné ses clients mais au même titre que ceux qui sont clients à la Caisse d'Epargne et qui ont vu leur agence partir. On abandonne au profit du service en ligne, sauf que tout le monde ne va pas sur le service en ligne. Vous avez essayé de faire une carte grise aujourd'hui ? Ne changez plus de voiture, aujourd'hui pour faire une carte grise en ligne il faut avoir un doctorat. C'est tout le problème aujourd'hui de tout vouloir passer en ligne mais tout ne peut pas se passer en ligne.

**Martine CIMPELLO** : Il n'en reste pas moins que moi-même, après 32 ans de banque, membre du CHSCT, je connais largement les problèmes de sécurité, je l'avais évoqué avec le personnel du CCAS quand il a été question que la poste... Parce que c'est vraiment incroyable qu'il n'y ait pas de mesures de sécurité. Demain un gars, il rentre, il braque quelqu'un dans le bureau et il

se fait remettre la caisse, il n'y a pas grand-chose, ils n'ont rien, que la vente des timbres. Donc il y a un problème quand même...

**Nicolas PAGET** : Bon en tous cas la poste sera ouverte le samedi matin et merci aux équipes.

## POINT N°5 : DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

---

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents "promouvables", c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%). La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique commun en date du 23 novembre 2020,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade au CCAS, comme suit :

Taux d'avancement applicable à tous les grades présents au CCAS

CATEGORIES	Toutes les catégories	
FILIERES	GRADES D'AVANCEMENT	RATIO
Toutes les filières	Tous les grades	100%

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**VOTANTS : 15**

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

## POINT N°6 : CONVENTION MISE A DISPOSITION MINIBUS

---

**Nicolas PAGET** : Le point 6, je vais le retirer mais je vais vous expliquer pourquoi. Il s'agit de la mise en place d'une convention entre le Secours Catholique et le CCAS pour mettre à disposition le minibus de manière à ce que le Secours Catholique, et je crois que ça prend tout son sens en plus dans le contexte que l'on est en train de vivre et la crise économique qui va suivre et 2008 à côté c'était une promenade au Ventoux, de mettre à disposition ce minibus pour permettre au Secours Catholique et bien de faire des navettes jusqu'aux Restos du Cœur, vous m'arrêtez, mesdames, si je me trompe, qui faites partie du Secours Catholique.

**Martine CIMPELLO** : A l'origine, notre première demande était que la commune prenne en charge elle-même ce transfert de personnes ne pouvant pas se déplacer aux Restos du Cœur, on ne demandait pas spécialement à ce que ce soit le Secours Catholique. Nous, on se disait, au CCAS il y a un bus qui emmène les personnes âgées au club du 3<sup>ème</sup> âge, pourquoi ce minibus ne pourrait pas emmener les personnes qui vont aux Restos du Cœur et qui n'ont pas de moyen de transport. Voilà, on en était là donc, après...

**Nicolas PAGET** : C'était une notion de responsabilité aussi, donc là on met à disposition le bus et le chauffeur, c'est de la convention avec le Secours Catholique, alors j'explique pourquoi je la retire tout simplement parce qu'on a préparé une convention que j'allais vous présenter ce soir que nous avons mise en place entre le CCAS et le Secours Catholique de Courthézon mais nous avons eu un retour de Mme CIMPELLO nous informant que cette convention devait se faire, non pas avec le Secours Catholique de Courthézon mais avec le Secours Catholique France, c'est bien ça ?

**Martine CIMPELLO** : Oui, comme nous ne sommes qu'une équipe nous n'avons aucun mandat pour signer ce genre de chose.

**Nicolas PAGET** : C'est souvent ce qui se fait avec les Scouts également, effectivement, en général lorsqu'on conventionne c'est plutôt avec le bureau national. Donc, je retire, si vous êtes d'accord, la délibération et on la reprendra au prochain conseil d'administration de façon à ce qu'on puisse avoir quelque chose de viable. La date du prochain conseil n'est pas encore fixée mais on en fera un fin janvier. Mais s'il faut que l'on fasse un conseil juste pour ce point, on fera un Conseil juste pour ce point, de façon à aller vite.

**Martine CIMPELLO** : On a la chance aujourd'hui d'avoir l'épicerie qui pallie un peu...

**Camille PIERRON** : Est-ce qu'on peut savoir combien il y a de personnes qui bénéficient de cette aide sur Courthézon ?

**Martine CIMPELLO** : Le nombre de personnes qui vont aux Restos du Cœur ? Les Restos du Cœur ne veulent pas nous communiquer le nombre de courthézonnais se rendant aux Restos du Cœur. Nous ce que l'on sait c'est qu'il y a des personnes que l'on connaît, qu'on aide, qui ont droit aux Restos du Cœur et qui n'ont pas de moyen de transport. Donc, nous on tourne sur une dizaine de personnes, alors ce n'est pas toujours les mêmes des fois, disons que régulièrement, c'est sûr, il doit en venir au moins cinq ou six.

**Camille PIERRON** : Je ne suis pas contre, c'est juste pour savoir le nombre de personne que ça représente. Merci.

**Nicolas PAGET** : Jusqu'à présent avec le minibus et le club du 3<sup>ème</sup> âge on restait sur Courthézon, on ne sortait pas et donc là il fallait faire quelque chose d'un peu plus carré, donc on retire la délibération de façon à la prendre de manière formelle, parce que là, si on la vote et qu'on remodifie la convention, il va falloir la revoter donc ce n'est pas utile et donc on en reparlera au prochain Conseil d'administration qu'on votera. En tous cas de toute évidence on va vivre une crise économique sans précédent à l'issue de cette crise sanitaire, on va avoir des situations qui vont être dramatiques, parce que bien évidemment il va y avoir des plans sociaux, parce qu'évidemment il y en a qui vont rester sur le carreau et ça va être assez compliqué.

**Martine CIMPELLO** : C'est vrai, malheureusement, on le constate déjà en ce moment, on voit venir à nous des personnes qui n'osent même pas, qui n'auraient même pas pensé un jour devoir venir nous voir, c'est souvent des problèmes administratifs liés éventuellement au RSA ou à la MDPH ou des personnes qui n'osaient même pas demander le RSA, qui n'ont plus rien et qui n'osent même pas demander le RSA.

**Nicolas PAGET** : Et puis au-delà des situations économiques liées à l'emploi, il y a aussi les situations familiales, c'est qu'avec le confinement, et on l'a vu, nous, avec les rapports de gendarmerie, les violences conjugales ont explosé sur notre territoire, je ne parle pas de Courthézon, je parle de notre territoire et donc indéniablement, il y a des séparations, il y a des personnes qui se retrouvent démunies et aussi avec des situations familiales qui se sont dégradées par rapport à cette situation. Donc on repassera ce point au prochain Conseil d'administration. Je profite de ce moment pour vous faire part de la démission de Mme Nicole MARCOUL, qui va quitter Courthézon, je voulais que tous soient informés.

## **Monsieur Nicolas PAGET, laisse la parole à Mme Marité LEMAIRE pour aborder les points divers.**

**Marité LEMAIRE** : Vous savez qu'habituellement nous portons les cadeaux de Noël dans les maisons de retraite, cette année les maisons de retraite n'auront pas qu'un seul produit mais trois produits. Je suis allée voir les deux pharmacies et les pharmacies m'ont aidée à faire un cadeau un peu plus conséquent. Nous faisons un cadeau un peu plus conséquent dans les deux maisons de retraite donc le 22, avec monsieur le Maire, nous irons porter les cadeaux à la maison Saint Vincent et le même jour on ira à la maison intercommunale à Jonquières. Après il y a d'autres cadeaux, il y a les chèques cadeaux qui sont partis par courrier, donc les personnes n'iront pas, bien sûr, au repas au mois de janvier mais elles ont été très très très contentes d'avoir les chèques cadeaux à dépenser dans les commerces de Courthézon qui ont bien voulu faire partie de l'opération. Je voulais vous parler aussi de l'aide que nous apportons pour le bien vieillir par les ateliers informatique, les ateliers mémoire, les ateliers d'aide aux aidants. Au regard de la situation sanitaire tous les ateliers ont été suspendus et ils débiteront, peut être mi-février, surtout l'atelier aide aux aidants, nous avons des dates en février et mars. On a aussi cet atelier de prévention des AVC, qui est très demandé et nous devons faire cet atelier avec le groupe MALAKOFF-HUMANIS, ils ont été annulés, lors du premier confinement et sont reprogrammés pour l'année prochaine. On vient de parler de l'épicerie sociale « l'Abri-côtier », je trouve que c'est une très bonne chose que cette association caritative à vocation humanitaire qui est basée à Sarriens, permette aux personnes en grandes difficultés financières de s'alimenter correctement, Martine CIMPELLO vient de vous le dire puisqu'elle fait partie du Secours Catholique et « l'Abri-côtier » donc, travaille avec le Secours Catholique, enfin c'est grâce au Secours Catholique que « l'Abri-côtier » est là et à notre volonté, à la volonté de monsieur le Maire, donc ce camion se déplace chaque mercredi de 8h30 à 10h30, il est sur la place du Cadran Solaire, donc c'est face au Secours Catholique, il distribue donc des denrées alimentaires sur dossier.

**Martine CIMPELLO** : Ils ne les distribuent pas ils les vendent, à un tarif vraiment très bon.

**Marité LEMAIRE** : Excusez-moi, on a mis « distribuer » mais ils les vendent.

**Martine CIMPELLO** : Oui, à 25% de la valeur des articles.

**Marité LEMAIRE** : Donc cette épicerie solidaire est accessible, après dépôt de dossier, à retirer au Secours Catholique. Depuis le 7 octobre, une dizaine de personnes sur la vingtaine inscrites, vient régulièrement se ravitailler pour 20 euros en moyenne. Je veux vous parler aussi, enfin si vous le voulez bien, d'un point logement. Souvent je suis interpellée pour un logement, si vous voulez je peux vous dire quel est le rôle de la commune lors des commissions d'attribution. Est-ce que vous souhaitez que je vous parle de ce point.

**Martine CIMPELLO** : Moi je voudrais bien savoir si au titre du CCAS il existe une commission.

**Marité LEMAIRE** : Je réponds tout de suite non, mais je vais peut-être parler de la manière dont on demande un logement à Courthézon et ailleurs aussi. Donc on souhaite avoir un logement social, c'est un souhait parfois un peu déconcertant, on nous écrit des longs mails : « Je voudrais un logement social, j'ai deux enfants, je voudrais quatre pièces, je voudrais un jardin, un garage, je voudrais qu'il soit situé dans ce quartier » enfin, un quartier de Courthézon. Vous imaginez, à la lecture de ce mail, je ne retiens seulement que la personne a besoin d'un logement social et bien sûr qu'elle est très exigeante, mais ça c'est ce que je pense, je lui réponds évidemment. Je lui réponds que cette personne peut venir chercher, peut avec son ordinateur, faire une

demande directement de logement social, je lui explique pourquoi. Elle peut aussi, parce qu'elle n'a pas d'ordinateur, qu'elle n'a pas envie, elle peut aussi venir chercher un dossier au CCAS, donc là on donne le dossier, on prend le nom de la personne et on donne le dossier, la personne remplit ce dossier, on lui conseille de venir nous ramener une copie mais elle peut l'envoyer directement au bailleur social, aux bailleurs sociaux, il y en a plusieurs mais on l'adresse qu'à un seul bailleur qui répercute. Lorsque ce dossier arrive chez le bailleur social, il est enregistré et il génère tout de suite une lettre avec un numéro unique. Ce numéro unique, c'est bien de nous le donner pour qu'on le retrouve plus facilement parce qu'on peut le retrouver sur une liste départementale des logements sociaux qui ont été demandés. Alors, après ça, la personne attend, elle a fait sa demande de logement social, le bailleur social ne tient pas compte des exigences particulières, on répond à la personne, on ne peut pas choisir le quartier, on ne peut pas avoir un bout de jardin, avec très peu, ah oui, parce qu'on veut aussi payer très peu de loyer et on ne sait pas quel est le logement qui va se libérer. Parce que pour avoir un logement social aujourd'hui à Courthézon, il faut qu'un logement se libère et là, ce logement peut passer en commission, il n'y a pas de commission au CCAS de Courthézon, ça n'est pas possible car c'est géré départementalement. Voilà, donc, après, effectivement on vient me dire « Oui, moi je veux bien ce T3 à la Barrade à tel endroit parce que la dame s'en va, la dame et le monsieur s'en vont » et bien je dis « Qui s'en va ? ». Alors on me dit ou on ne me dit pas « Je ne sais pas, c'est la voisine de ma copine », alors je lui dis « Alors si vous avez plus de renseignements venez me le dire parce que moi je demanderai au bailleur ». Et effectivement, ça suit, on vient me donner le... c'est un peu long mais je vous dis, on vient me donner le nom de la personne, elle a construit dans Courthézon, elle a construit à Sarriens, bon on vient me dire. Alors moi, j'écris tout de suite au bailleur social concerné, qui me dit « Mme Lemaire, je vous remercie pour le renseignement mais je ne sais pas, le locataire ne me l'a pas dit ». C'est pour vous dire quel embrouillamini peut... tout ce qui peut se passer dans la ville, on vous le dit, on est venu vous le dire et cætera. Donc j'attends tout simplement que le logement se libère et que la commission m'invite à venir, alors m'invite, invite le CCAS, invite monsieur le Maire au CCAS, je représente monsieur le Maire dans ces commissions. C'est acté, ça a été acté depuis un certain temps. Donc on m'invite à y aller et bien sûr on demande, je ne travaille pas seule pour les logements, il y a Karine Bronchain qui travaille pour ça aussi, donc on prépare... on essaie d'aider le bailleur, le bailleur le sait car il y a la liste départementale je vous l'ai dit. Voilà, on essaie de donner des noms avec des dossiers qui correspondent, un T3 il faut un enfant, une famille avec un enfant, ou un parent seul avec deux enfants et il y a le critère financier aussi. Donc contrairement à ce que l'on croit, il faut absolument travailler pour avoir un logement social, quand on ne travaille pas, quand on n'a pas de revenus on ne peut pas prétendre à un logement social.

**Martine CIMPELLO** : Alors ceux qui sont au RSA...

**Marité LEMAIRE** : Attendez, je continue. Parfois ces dossiers là se retrouvent mais ils sont réservataires de la préfecture, il y a des personnes qui sont arrivées il y a quelques années, sans dossier, sans rien, elles ont des logements à la Barrade, je peux vous le dire. Parce que, on me dit aussi, « Oui il y a des gens qui arrivent de je ne sais où », oui effectivement ils étaient arrivés en bateau je ne sais pas quand, ça fait quelques années, la Barrade ça fait un certain temps mais c'est la préfecture qui les place parce que, je vais terminer pour dire que la Mairie de Courthézon ne peut avoir que cinq dossiers malgré toute l'implication que nous avons eu depuis des années et le CCAS je crois que c'est trois. Alors, on me demande beaucoup de choses et vous avez vu combien et pourtant vous connaissez Courthézon et vous savez qu'il y a beaucoup de courthézonnais à la Barrade, beaucoup de courthézonnais derrière la gare, et bien, écoutez, c'est parce que je vais, vraiment, je suis à la commission et j'applique vraiment les dossiers mais il faut que le dossier corresponde financièrement et familialement.

**Nicolas PAGET** : Je complète ce que dit Marité sur la politique du logement social qui nous est imposée par l'Etat, aujourd'hui on doit construire, on doit faire des logements sociaux dans nos communes et à juste titre, il y a des courthézonnais qui ont besoin d'un logement social. On a combien de dossiers en attente ? Plus de 150 c'est ça ?

**Marité LEMAIRE** : Oui, il en a 85 mais peut-être plus.

**Nicolas PAGET** : On a quand même un certain nombre de dossiers en attente, on a des courthézonnais, parce que le revenu médian à Courthézon est inférieur à 2000 euros, on a des courthézonnais qui sont éligibles et qui ont besoin d'un logement social et donc on a besoin de faire des logements sociaux. On doit construire plus de 25% de logements sociaux et comme on est en retard parce qu'on est à 8,64% et bien on doit en construire encore plus, 30 ou 40%, sauf qu'à chaque fois que vous en construisez des nouveaux vous rajoutez votre base donc vous augmentez votre base donc il faut en construire toujours plus. Quand vous construisez 100 logements neufs, la commune a droit à 5 logements et l'intercommunalité à 5 logements, pourquoi ? Parce que la commune et l'intercommunalité se sont portées caution pour les bailleurs sociaux, on s'est porté caution à 50 ans de façon à ce que l'on assure un bel avenir à nos générations à venir. On a droit à 10 logements sur les 100 qu'on a construits et on a 90 autres dossiers qui vont être attribués à d'autres personnes à l'extérieur. Le problème il est là : si demain on nous laisse construire des logements il n'y a pas de problème parce qu'aujourd'hui les logements sociaux c'est plus les barres d'immeubles qu'on avait à Orange ou à Avignon il y a quelques décennies, on a de très beaux logements sociaux, je vous mets au défi d'aller voir à la Barrade qu'est-ce qui est le social et qu'est-ce qui ne l'est pas. Mais aujourd'hui on ne peut pas choisir à qui on attribue, pire, comme on est en retard dans les logements sociaux, l'Etat me dit « c'est pas bien » et donc on vous met une amende, 90 000 euros. Et figurez vous que c'est un plan triennal, que ce plan triennal arrive à son terme, je suis passé devant le tribunal d'inquisition cet été et on nous a expliqué que dans le dernier plan triennal la commune de Courthézon n'a pas assez fait de logements sociaux. J'ai expliqué que dans 300 logements qu'on a construits à la Barrade nous avons 30% de logement sociaux mais que dans ces 300 logements il faut laisser le temps à la commune de les absorber, il faut les absorber dans la culture locale, dans l'identité locale, il faut qu'on se les approprie et qu'eux-mêmes s'approprient le village si on ne veut pas un village dortoir. Il faut qu'on intègre aussi cette nouvelle population dans les infrastructures scolaires, sportives parce qu'aujourd'hui au niveau scolaire et bien, bien sûr, on a un peu plus de demande, au niveau associatif on a un peu plus de demande, on a le judo qui nous dit « Je manque de place », on a la boxe qui va nous dire « Je manque de place », on a le tennis qui nous dit « J'aimerais bien une salle ». Pourquoi ? Parce qu'on a quand même cet apport de population et donc il faut laisser le temps au village d'absorber cette nouvelle population et donc on ne peut pas construire pour construire d'autant qu'on a des spécificités locales, je vous rappelle, vous savez vous êtes courthézonnais : un barreau autoroutier, un barreau ferroviaire, AOC Châteauneuf-du Pape et zone inondable. Avec tout ça il faut quand même arriver à construire, et bien

on est passé devant le tribunal d'inquisition, on va avoir la réponse incessamment sous peu, je peux vous dire qu'il y a très peu de chances pour qu'on évite la carence. Qu'est-ce que ça veut dire la carence ? Ça veut dire d'abord que chaque pénalité peut être multipliée par 5. Ça veut dire que demain le préfet peut dire c'est plus 90 000 euros c'est 450 000. Dans le budget de la commune 450 000 euros, je peux vous dire qu'on va rayer quelques projets. Et au-delà de ça, ça veut dire aussi que le préfet peut prendre la main, c'est-à-dire qu'on décide de faire un éco quartier puisqu'on a prévu de faire un éco quartier qui respecte les normes environnementales, qui soit végétalisé, vous avez vu qu'on a planté des arbres, on voit aussi que notre politique d'urbanisation respecte cette règle là, et bien il peut très bien arriver en disant « Vous avez prévu de construire 40 maisons et bien plutôt que de faire 30% de logements sociaux ce sera 100% ». Et donc on perd la main sur l'urbanisation de notre commune et on dénature nos villages, on les dénature d'abord visuellement parce que c'est pas du tout souhaitable qu'on construise à tout va et on les dénature aussi parce qu'on crée après des villes dortoirs parce qu'on a plus la capacité d'absorption et de se laisser le temps d'accueillir ces nouvelles personnes dignement et ça c'est une vraie problématique. Je l'ai signifié au préfet, je lui ai dit que dans cette configuration là, dans ce cas là et bien peut être que la seule solution c'était de ne pas avoir de PLU puisqu'on doit en refaire un, vous savez qu'on a pas de PLU et puis on arrête de construire puis au moins on aura pas de logements sociaux qui nous seront imposés mais on prive une partie de la population qui, elle, en a besoin et qui est sur Courthézon, de vieilles familles courthézonnaises qui ont des dossiers en attente et qui parfois m'interpellent quand je suis au match de foot et qui me dit « Je ne comprends pas, je suis courthézonnais, j'ai pas de dossier, j'ai pas de logement, mon dossier passe pas » et c'est ça la vraie problématique du logement social, c'est pas le fait de devoir en faire parce qu'on doit pouvoir l'offrir à une certaine population. Quand on voit des mamans divorcées qui ont perdu leur emploi et qui ont trois enfants et qui sont en difficulté bien sûr qu'il faut qu'on les mette prioritaires. La problématique c'est l'affectation, elle est là la vraie problématique et après je rejoins Marité sur les exigences de certains parce que les dossiers qu'elle évoque je les reçois parfois, ils me demandent un rendez-vous en Mairie et effectivement j'ai eu un couple qui m'a dit « Nous on veut un logement social mais uniquement au « Ventoux », nulle part ailleurs et exposé sud, pas au rez-de-chaussée ». Je considère que si on a besoin d'un logement social, c'est qu'on a besoin d'un logement quel qu'il soit. Et donc ce couple là, à un moment donné, à force d'être dans la liste d'attente est arrivé à être nommé dans les trois qu'on a proposé et il l'on refusé. Et bien ça, je trouve, que ces personnes là devraient être radiées des listes. Pourquoi ? Parce qu'ils ont refusé mais du coup le dossier il est parti à quelqu'un d'autre hors de Courthézon et nous on a des Courthézonnais qui attendent derrière. Ils ont pris la place d'autres personnes par leurs exigences, si on a besoin d'un logement social c'est qu'on est dans le besoin et donc on prend le logement qu'il y a et honnêtement aujourd'hui les logements sociaux de Courthézon sont quand même de qualité : au-dessus du CCAS, à Beauregard, à la Barrade, il a une petite poche boulevard Gambetta, on a quand même des logements de qualité donc peu importe où il est et en plus s'il est dans le bâtiment qu'on veut mais qu'il est en rez-de-chaussée alors qu'on voulait le 2<sup>ème</sup> étage, c'est pas bien grave surtout qu'en plus, si on est un peu malin, une fois qu'on est dans un logement social c'est plus facile après pour changer donc il faut l'accepter et puis après on fait une mutation. Le logement social ça restera toujours un débat, moi je crois qu'il en faut de manière mesurée parce qu'il faut construire de manière mesurée dans nos communes. Il ne faut pas qu'on devienne de grandes métropoles, ce n'est pas notre vocation, on doit rester l'esprit village, on doit laisser le temps aux nouveaux arrivants de s'imprégner de la culture locale, de participer à nos marchés nocturnes. Il faut qu'on leur laisse le temps de s'approprier Courthézon et que nous on s'approprie ces nouveaux arrivants. On peut pas construire à tout va mais surtout il faut qu'on réponde aux demandes qui sont locales, qu'on puisse répondre aux Courthézonnais en priorité et là c'est pas le cas. Et en plus quand derrière on a cette pénalité qui nous pend au nez et qu'on pourrait multiplier par 5 et bien là ça devient grave parce que ça impacte financièrement le budget de la collectivité, ça veut dire que c'est vos impôts, c'est nos impôts qui partent, et je vais même plus loin, vous savez qu'il y a une loi qui est en train d'être votée, la loi sur le séparatisme, le séparatisme, vous savez les associations qui sont financées par l'étranger, religieuses, et bien la ministre du logement a glissé un petit article pour dire que les pénalités sur les logements sociaux doivent être encore plus dures. Ça n'a rien à voir avec la loi, mais on le fait quand même passer dans cette loi, donc vous voyez c'est quand même un peu vicieux et c'est dommage parce que c'est pas en pénalisant les communes qu'on arrivera à faire quelque chose de bien en mettant la main au portefeuille et en mettant 450 000 euros par an on a bien d'autres choses à faire dans nos communes.

**Nicole MARCOUL** : Et ils viennent d'où ces gens qui sont à l'extérieur parce que chaque commune a besoin de faire ses logements sociaux pour ses habitants.

**Nicolas PAGET** : Alors quasiment tout le monde doit faire des logements sociaux sauf dérogation particulière, je vais vous citer Bédarrides parce que sa zone exposée aux inondations est plus importante que la notre, la zone d'inondation touche beaucoup plus la zone urbaine que nous, ça touche 80% de sa zone urbaine alors que nous, je crois que ça touche 35% de notre zone urbaine.

**Nicole MARCOUL** : Ça veut dire que nous avons des bédarridais qui sont là.

**Nicolas PAGET** : Ça veut dire qu'on a des bédarridais qui pourraient demander un logement social et donc être affectés à Courthézon, qui sont affectés à Courthézon, mais qui peuvent l'être aussi à Sorgues, qui peuvent l'être à Avignon. Vous avez Jonquières aussi qui est exonérée, qui est exonérée par le plan d'exposition au bruit de la base aérienne 115, et je peux vous assurer que c'est mon combat 2021 parce que ce plan d'exposition au bruit il date de 1985 et il va être revu en 2021, je vais me battre de toutes mes forces pour qu'on soit dans ce plan d'exposition au bruit parce que ça nous exonérera des logements sociaux et de la pénalité. Et excusez-moi, mais pour les courthézonnais que nous sommes, on sait tous très bien que les mirages passent bien sur Courthézon et je vous rappelle que de gros travaux sont prévus à la base, jusqu'en 2024, on va recevoir les « Rafale », donc c'est pas une petite base, au contraire elle va prendre du volume et donc je vais tout donner pour qu'on puisse être dans ce plan d'exposition au bruit qui va être revu mais c'est pas gagné. Donc il y a des spécificités, il y a des zones qui ne sont pas, les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas soumises, celles qui sont en zone inondable, très impactées ou dans un plan d'exposition au bruit ne sont pas soumises mais voyez j'ai appris que Cagnes vient d'être carencée et attaque l'Etat, Neuilly, voyez, même Neuilly sur Seine doit faire des logements sociaux et a attaqué l'Etat et en plus a gagné donc ça crée une jurisprudence donc vous êtes sûrs que toutes les communes sont en train de se jeter sur cette jurisprudence, donc globalement toutes les communes doivent le faire. C'est ça qui est paradoxal, c'est que toutes les

communes ont des habitants qui ont besoin de logements sociaux, toutes les communes doivent en construire mais pas pour leurs habitants, pour les autres, donc c'est le jeu de chaises musicales.

**Camille PIERRON** : Oui, toi tu t'es battu souvent avec le préfet mais l'association des maires, elle ne peut pas monter au créneau ?

**Nicolas PAGET** : C'est une excellente question Camille.

**Camille PIERRON** : Parce que pour la poste, si le maire veut décider du tarif, la mairie de Courthézon aurait du dire c'est l'ensemble des maires qui ont décidé de la même façon.

**Nicolas PAGET** : Et, c'est ça, il ne faut pas être seul dans le combat, il faut qu'on s'associe les maires ça c'est indéniable, j'ai rendez-vous début janvier avec le sénateur Jean-Baptiste BLANC qui connaît très bien les logements sociaux puisqu'il était président de Mistral Habitat et qui maintenant est sénateur, avec des maires de Vaucluse pour ce sujet de SRU début janvier. Alors je ne sais plus la date exacte mais j'ai rendez-vous pour une réunion de travail pour voir quelle orientation on va prendre et comment on va pouvoir se fédérer parce qu'on ne peut pas accepter ça. Au moins prendre en considération les spécificités locales, pour être dans les normes et arrêter les pénalités à Courthézon il faudrait qu'on construise de manière sèche 548 logements sociaux.

**Martine CIMPELLO** : La population augmentant, derrière on nous en demande plus.

**Nicolas PAGET** : Bien sûr, vous augmentez la base donc à chaque fois vous poussez.

**Sylvie CECARROLI** : Mais après, pour ces 500 logements, il faut du territoire, il est où ce territoire ?

**Nicolas PAGET** : Exactement, côté Châteauneuf, AOC Châteauneuf-du-Pape, je n'irai pas arracher un pied de vigne, je tiens à ma vie, n'est ce pas Mme TURIN, surtout ne pas faire ça. Vous avez la zone inondable d'un côté qui nous impacte quand même beaucoup et après, l'autoroute, la voie ferrée, c'est quand même compliqué, et puis les ABF qui sont au milieu pour nous dire « Attention ne faites pas n'importe quoi ». Donc c'est compliqué, c'est très compliqué, et puis honnêtement pour faire 545 logements ça veut dire que si on respecte les 30%, ça veut dire qu'il faut en construire bien plus mais c'est pas le souhait, enfin Courthézon c'est un village, ça doit rester un village, c'est pas une métropole. Voilà pour la petite parenthèse logements sociaux.

**Martine CIMPELLO** : Moi j'aurais une question à poser, moi je voudrais savoir s'il a été envisagé de mettre en place l'analyse de besoins sociaux, appelée ABS, parce qu'on était en plein dedans là, on a parlé de tous les problèmes après.

**Nicolas PAGET** : Et bien écoutez, oui Mme CIMPELLO, on est en plein dedans, c'est simple, on a mis le sujet sur la table avec Marité, on est arrivé en mai on en a parlé en juin. On s'est laissé du temps pour consulter les autres communes pour se fédérer parce que faire un audit, d'ailleurs on a été interpellé aussi par l'Isle sur la Sorgues, pour qu'on se fédère pour faire une analyse globale du territoire. Donc Marité s'est rapprochée des CCAS qui nous entourent, on est en train de mener ce travail, on va le mettre en œuvre, oui l'ABS va se faire.

**Martine CIMPELLO** : On peut participer

**Marité LEMAIRE** : On va faire tout ce que l'on doit faire, à cette période l'année prochaine on l'aura déjà fait et monsieur le Maire en aura parlé en Conseil municipal. Je vous le dis.

**Nicola PAGET** : C'est notre travail 2021

\*\*\*\*\*

Rappel des décisions prises depuis la séance du 8 juillet 2020.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19h30.